



Schoelcher, le 25 octobre 2021

Affaire suivie par :

Philippe DUCAFFY

Tél : 05 96 59 99 93/95

Courriel : cellulesante.covid19@ac-martinique.fr

Circulaire n° 2021-3 Service de Promotion de la Santé en faveur des élèves du 25 octobre 2021 relative à la création d'une cellule COVID

Publics concernés : Chefs(fes) d'établissement, Inspecteurs (trices) de circonscription

Objet : Création d'une cellule COVID constituée d'une équipe de suivi des situations COVID

Entrée en vigueur : Lundi 8 novembre 2021

Notice : L'identification, la prise en charge et le suivi des personnes contacts à risque autour de la survenue d'un cas confirmé de Covid-19 (ou contact-tracing) permettent de rompre les chaînes de transmission et participent à la limitation de la diffusion du virus.

Pour préserver la santé des élèves, des personnels et de la population générale, une grande réactivité dans les décisions et les mesures à prendre est nécessaire.

Référencement : Site internet académique / Onglet : C'est officiel / Rubrique : Covid19 – Protocole Sanitaire

Annexes :

- Consignes COVID Maternelle novembre 2021
- Consignes COVID Élémentaire novembre 2021
- Consignes COVID EPLE novembre 2021
- FT19 version 2

Le Recteur de la Région académique de Martinique

Chancelier de l'Université

Directeur académique des services de l'Éducation nationale

Afin de renforcer la lutte contre cette pandémie, à partir du lundi 8 novembre 2021, une équipe de médiateurs LAC (Lutte Anti Covid) chargée de collecter quotidiennement les informations en vue de la traçabilité des situations Covid est mise en place au Rectorat.

Elle est placée sous la coordination du Médecin Conseiller Technique, le docteur Philippe DUCAFFY.

Cette équipe basée sur le site de Kerlys travaille du lundi au vendredi de 8h00 à 12h30 et de 13h15 à 17h00. Elle est joignable par courriel (cellulesante.covid19@ac-martinique.fr) ou par téléphone (0800 280 972). En dehors de ces horaires, la cellule COVID est joignable par courriel. Elle vient en appui aux personnels des établissements scolaires du premier et du second degré pour les aider dans la gestion des situations COVID. Elle recueille l'ensemble des éléments nécessaires à la constitution par le médecin Conseiller Technique du tableau quotidien de synthèse et de suivi. Après analyse, elle transfère à la CGSS (Assurance maladie) les tableaux FT 19 version 2 complétés par les établissements scolaires permettant la déclaration des cas positifs et des cas contacts.

Les chefs d'établissement et les inspecteurs de circonscription sont chargés de déclarer les cas positifs au Covid ainsi que les cas contacts en complétant le tableau FT19 version 2 et en l'adressant uniquement à : cellulesante.covid19@ac-martinique.fr . Ils peuvent s'appuyer sur les personnels de santé de l'éducation nationale de leur établissement.

Vous trouverez en annexe des fiches de consignes expliquant l'évolution de ces procédures par niveau de classe ainsi que le tableau FT19 version 2.

L'ensemble des kits COVID établissement mises à jour sera disponible au téléchargement sur le site internet de l'Académie.

Je remercie par avance tous les acteurs concernés pour leur engagement et leur collaboration.

Pascal JAN

